

BULLETIN DE L'IPC DU MOIS D'OCTOBRE 2010

Année XII
Numéro VIII

RESULTATS DE L' INDICE DES PRIX A LA
CONSOMMATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010

Octobre 2010

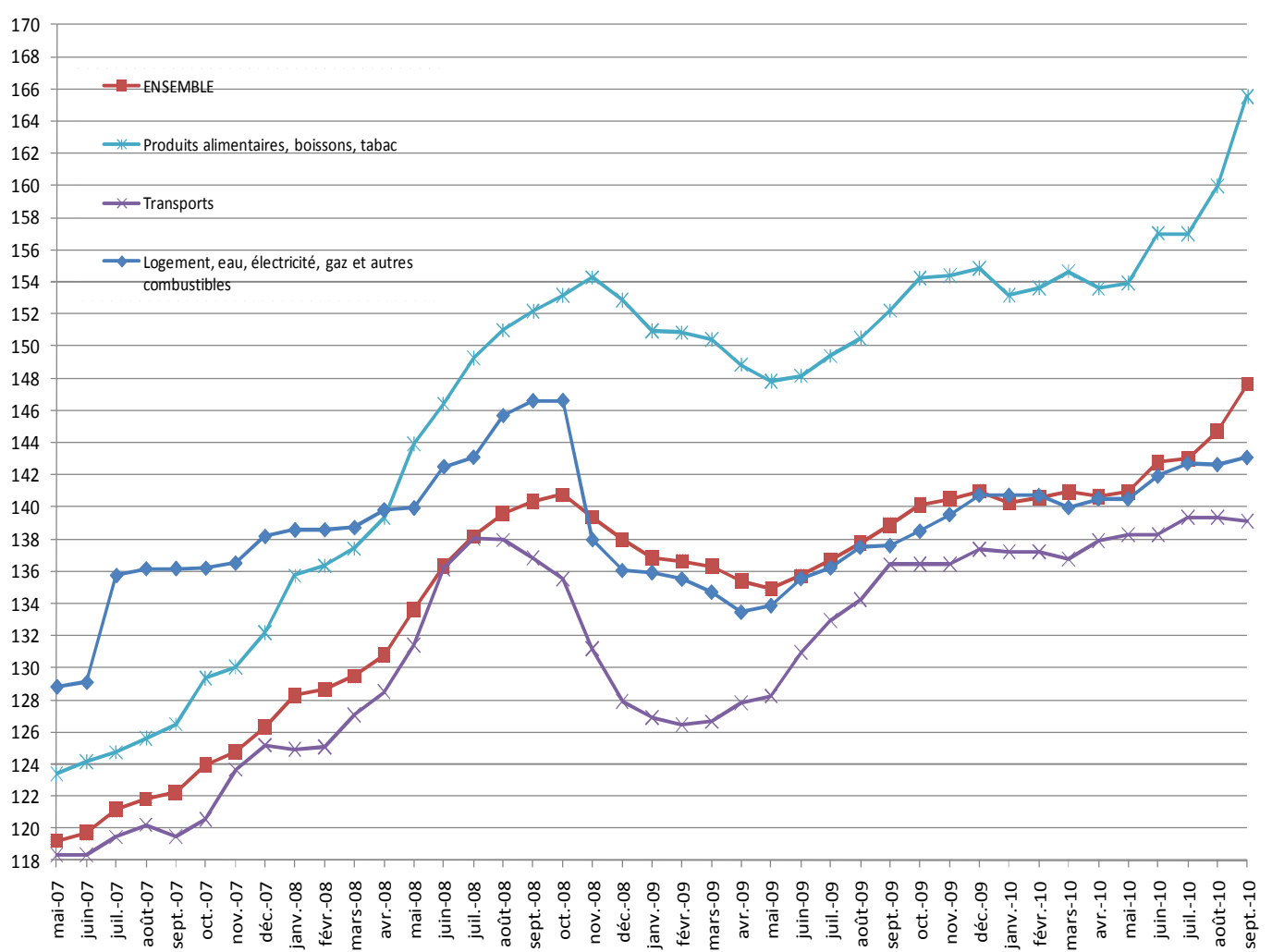
Les 2 derniers mois ont enregistré les plus grands pics de consommation depuis des années, vu qu'ils ont coïncidé avec un mauvais approvisionnement des marchés en fruits et légumes, le mois de Ramadan, l'Aïd et la rentrée scolaire. Comme d'habitude, durant ces mois, les prix connaissent une hausse considérable sous l'effet d'une demande importante et des pratiques déloyales de certains commerçants qui veulent profiter de la situation.

Les prix à la consommation ont fortement augmenté au cours du mois de septembre 2010 affichant une hausse mensuelle record de +2% contre +1,2% en août 2010. Sur 3 mois le niveau des prix a enregistré une augmentation de +3,4%.

Cette évolution du mois s'explique principalement par un fort renchérissement des "produits alimentaires, boissons et tabacs" et dans une moindre mesure des "articles d'habillement et chaussures" et des prix de la "santé". En effet, les prix des "produits alimentaires, boissons et tabacs" se sont appréciés de +3,5% (dont +5,7% pour les produits alimentaires) par rapport au mois d'août dernier. Cette évolution est liée principalement à l'accroissement des prix des "légumes frais" (+32%), des "des épices et sels" (+24,1%) et des "sucres" » (+3,2%), du fait d'un mauvais approvisionnement des marchés suite à une défaillance du moyen de transport. Ainsi, en variation annuelle, les prix de la fonction ont crû de 8,7%.

En glissement annuel, le taux d'inflation s'est établi à +6,3% en septembre 2010 contre +5,1% août et +4,6% en juillet 2010. Le taux d'inflation moyen annuel, calculé sur la base des douze derniers mois, s'est établi à +3,4% en septembre contre +2,8% en août 2010 et +2,2% en juillet.

Graphique 1 : Évolution des indices des principales fonctions et de l'indice global



**BULLETIN
DU MOIS D'OCTOBRE
2010**

Directeur de publication :

AMAREH ALI SAID

Rédacteur en chef et responsable de l'indice :

IDRISS ALI SOULTAN

Collecte des prix :

IBRAHIM SOULTAN
HASNA A. COUBECHÉ

Présentation

La Direction des Statistiques et des Études Démographiques communique les résultats de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de septembre 2010 pour la ville de Djibouti.

Rappelons que l'IPC a été mis en place en mai 1999 dans le cadre du suivi régulier des activités économiques. Il est destinée à informer les autorités nationales, les opérateurs économiques et monétaires de Djibouti ainsi que les institutions internationales.

La DISED est chargée de collecter les prix de détails pratiqués sur les marchés. Les prix font l'objet non de surveillance mais d'observation, tâche primordiale dans les études de l'activité économique. L'observation des prix n'est donc pas un contrôle des prix.

La DISED a observé des refus de répondre aux questionnaires sur les prix et tient à informer les commerçants que la Loi N° 196/AN/81 sur la coordination, l'obligation et le secret en matière de statistique les obligent à répondre. La DISED tient à remercier les commerçants ou revendeurs

de leur bonne collaboration et de l'accueil réservée à ses agents enquêteurs.

Définition L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est une mesure permettant de suivre dans le temps l'évolution des prix des biens et services couramment utilisés ou consommés. Ces produits incluent les aliments, le logement, les meubles, l'habillement, les transports et les loisirs. L'année de référence utilisée est mars avril 1999; l'indice a alors la valeur 100. Une augmentation de cet indice est désignée par le terme inflation. Une diminution de cet indice est désigné par le terme déflation. Le taux d'inflation constitue donc la variation positive de l'IPC. Évidemment, le panier de biens et services sur lequel on base nos calculs change avec le temps dû aux changements des habitudes de consommation. Généralement, si dans un pays l'IPC connaît de fortes variations positives et que les salaires sont inchangés, le pouvoir d'achat diminue. Inversement, si les salaires augmentent plus que les prix, le pouvoir d'achat connaît une augmentation.

Analyse par fonctions

Indice des prix à la consommation à Djibouti Ville
Base 100 en mars- avril 1999
Mois de septembre 2010

L'inflation mensuelle s'est établie à +2% en septembre 2010 contre +1,2% en août 2010 et +0,2% en juillet 2010. Cette évolution s'explique principalement par celle du niveau des prix des " des produits alimentaires" +3,5%, "Articles d'habillement et articles chaussants" (+1,3%) et "santé" (+1%).

Les 2 derniers mois ont enregistré les plus grands pics de consommation depuis plusieurs années, vu qu'ils ont coïncidé avec un mauvais approvisionnement des marchés en fruits et légumes, le mois de Ramadan, l'Aïd et la rentrée scolaire. Comme d'habitude, durant ces mois, les prix connaissent une hausse considérable sous l'effet d'une demande importante et des pratiques déloyales de certains commerçants qui veulent profiter de la situation.

Cette évolution du mois s'explique principalement par un fort renchérissement des "produits alimentaires, boissons et tabacs". En effet, les prix des "produits alimentaires, boissons et tabacs" se sont appréciés de +3,5% (dont +5,7% pour les produits alimentaires) par rapport au mois d'août dernier. Cette évolution est liée principalement à l'accroissement des prix des "légumes frais" (+32 %), des "des épices et sels" (+24,1%) et des "sucres" » (+3,2 %), du fait d'un mauvais approvisionnement des marchés suite à une défaillance du moyen de transport. L'augmentation mensuelle de +5,7% (+10% sur un an) des prix des produits alimentaires est, en liaison avec les variations des prix des "légumes frais", des "épices" qui ont atteint des hausses records et particulièrement les prix des oignons (+100%), des tomates (+89%), des aubergines (+37%) et ails (+75%). Les importateurs Djiboutiens expliquent cette situation par la conjugaison de plusieurs facteurs dont le moyen de transport et la période de la saison des pluies en Ethiopie. En effet l'approvisionnement des marchés en fruits et légumes par train a cessé et se fait depuis deux mois par camion de façon désordonnée. Les baisses des viandes (-1%), des huiles (-14%) et surtout du khat (-4%) n'ont pas pu inverser l'orientation haussière de la fonction. Ainsi, en variation annuelle, les prix de la fonction ont crû de +8,7 %.

Le relèvement des prix de "vêtements" (+1,6%) et de " articles chaussants" (+2,9 %) du à la fête du aid el fitr justifie celui de l'indice des prix de la fonction "articles d'habillement et chaussures" (+1,3 %). Par rapport à la période correspondante en 2009., les prix de la fonction ont évolué de +3,4%. En ce qui concerne les fonctions "santé" et "logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles", elles ont enregistré chacune enregistré une progression de +1 % et +0,3% de leurs prix en septembre 2010, en liaison respectivement avec celle des prix des "médicaments modernes" (+1,8 %) et des "combustibles pour la cuisson". Quant aux prix des services de "transports" et des "autres biens et services", ils se sont contractés respectivement de -0,1% et -2%.

Les prix des autres types consommations n'ont pas varié au cours du mois de septembre 2010.

Direction de la Statistique et des Études Démographiques
B.P. 67 Djibouti, Tél. (253) 35 16 82, E-mail : dised@intnet.dj

Graphique 2 : Variations des indices des fonctions (%)

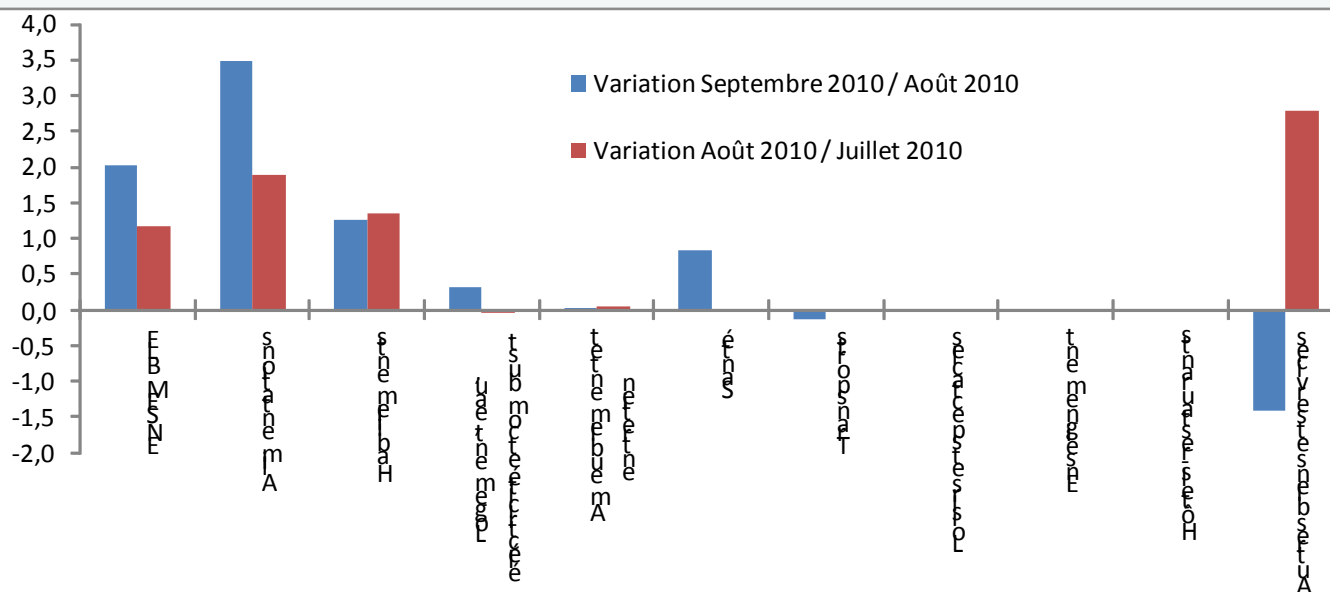


Tableau 2: Les prix de quelques produits en franc Djibouti

Désignations des produits	Unité	a-09	m-09	J-09	J-09	A-09	S-09	O-09	N-09	D-09	j-10	f-10	m-10	A-10	m-10	J-10	J-10	A-10	S-10
Riz Belam	Sac	6 800	6 600	6 600	6 600	6 500	6 200	6 300	6 200	6 000	5600	5600	5500	5600	5300	5300	5400	5400	5 400
Riz Américain	Sac	10 800	11 000	10 300	10 800	10 000	10 300	10 300	10 300	10 200	9400	9400	9300	9400	9300	9300	10800	9800	9 800
Riz Basmati	Sac	11 000	11 000	11 300	11 300	10 800	10 800	10 800	11 300	10 800	10200	10200	10600	10200	10200	10200	10200	11000	11 000
Farine de blé Française	Sac	4 400	4 500	4 500	4 600	4 600	4 100	4 100	4 200	4 100	4200	4200	4100	4200	4200	4200	4200	4600	4 600
Sucre cristallisé	Sac	4 500	4 500	5 200	5 400	6 000	6 300	6 300	6 700	6 200	7000	7000	7000	6600	7000	7000	7000	7000	7500
Huile Alimentaire	25 L	4 000	4 400	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 600	4 600	5200	4600	4900	4900	4900	4600	4500	4600	4600
Lait en poudre Nido	2,5 kg	3 900	3 900	3 900	3 900	3 850	3 800	3 800	3 800	3 800	3100	3000	3000	3000	3000	3100	3100	3100	3100
Un fût de Kérosène	fût de 200 litres	26 400	26 400	27 400	28 000	28 000	27 000	27 000	27 000	28 000	28000	28000	28000	28000	28000	28000	28000	28400	28400
Gas-oil	1 L	155	155	160	160	165	175	175	175	180	180	180	178	185	185	185	185	185	185
Riz Belam	kg	160	160	160	160	160	160	160	170	170	160	140	160	160	160	160	160	250	250
Riz Américain	kg	270	270	280	270	280	280	280	270	270	250	250	250	250	250	250	250	300	300
Spaghetti	500g	120	120	120	140	140	150	150	150	150	150	130	140	140	140	140	140	140	140
Farine de blé Française	kg	100	100	100	100	100	100	100	100	100	120	100	100	100	100	100	100	100	100
Sucre cristallisé	kg	120	120	120	120	130	140	140	130	140	160	160	160	160	160	160	160	160	170
Kérosène	1 L	140	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160

Notes méthodologiques

L'indice des prix à la consommation (IPC) de Djibouti est un indice de type Laspeyres qui couvre la consommation des ménages au sens de la Comptabilité Nationale. La population de référence est constituée de l'ensemble des ménages résidant dans la ville de Djibouti.

Les biens et services achetés par les ménages sont classés en strates homogènes selon leur fonction de consommation. Cette classification internationale est fine et a été adaptée aux réalités djiboutiennes. Elle permet d'affecter un bien ou un service donné de façon unique dans une strate bien précise.

Le panier de la ménagère comprend 223 variétés qui sont suivies dans 163 points d'observation répartis sur l'ensemble de l'agglomération. L'ensemble des types de points de vente est concerné : Marchés, échoppes dans la rue, supermarchés, prestataires de services publics et privés, etc. Plus de 2200 relevés de prix sont effectués chaque mois. La période de base correspond aux mois de mars et avril 1999 durant laquelle l'ensemble des produits ont été suivis.

Les pondérations de cet indice proviennent des résultats de l'enquête Djiboutienne Auprès des ménages (EDAM) de 1996 et de l'Enquête Budget consommation réalisée en 1986.

La collecte des prix est effectuée régulièrement tous les mois selon un calendrier et un échantillon de dates d'observation établies qui restent invariables. Elle se caractérise principalement par les achats des produits vendus en unité non standard sur les marchés. Le traitement informatique des données (saisie, apurement et calcul) est effectué avec une feuille de calcul.

Evolution de l'indice des prix selon les fonctions de consommations à Djibouti-ville (%)

base 100 : Mars-Avril 1999

Code	Libellé des fonctions	Pondé- rations	Indice	Indice	Indice	Indice	Indice	Indice	Indice	Indice	Indice	Indice	VARIATIONS								
			juin-09	juil.-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	mai-10	juin-10	juil-10	août-10	sept-10	/ 1 mois	/ 3 mois	/ 12 mois
01	Produits alimentaires, boissons et tabac	5155	148,2	149,4	150,5	152,2	154,2	154,4	154,8	153,2	153,6	154,6	153,6	153,9	157,0	160,0	165,5	165,5	3,5	5,4	8,7
011	Produits alimentaires	3617	161,3	162,5	163,5	165,6	167,5	165,9	165,9	163,8	164,4	164,8	163,0	163,9	169,0	173,4	183,2	183,2	5,7	8,4	10,6
	dont																				
01101	Pains et céréales	914	165,8	171,4	174,0	176,1	174,7	173,7	171,1	170,0	169,3	169,4	168,7	169,6	165,6	167,4	168,3	165,8	-1,5	0,1	-5,8
01102	Viande	537	163,9	165,8	167,8	174,3	192,7	193,3	196,8	193,4	198,8	199,5	192,7	190,9	182,6	184,9	200,2	198,1	-1,0	8,5	13,7
01103	Poisson	179	201,5	188,4	185,3	183,7	183,7	190,4	195,2	195,7	195,7	199,3	196,3	196,3	198,1	199,8	201,2	201,2	0,0	1,6	9,6
01107	Légumes autres que pommes de terre et tubercules	557	153,8	152,8	148,7	148,2	147,5	142,9	142,1	143,9	142,3	143,5	143,2	144,2	168,7	158,7	159,8	212,1	32,7	25,7	43,1
01111	Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.	359	123,2	123,2	131,9	133,5	134,4	122,2	121,8	119,5	120,8	121,2	120,6	126,6	142,1	146,9	160,6	199,3	24,1	40,3	49,4
012	Boissons	97	99,5	99,5	100,2	100,4	100,3	100,0	99,3	99,6	99,8	99,1	100,3	99,8	99,9	99,5	100,6	99,0	-1,6	-0,8	-1,4
013	tabac	1441	118,3	119,8	121,1	122,0	124,6	129,6	130,7	130,1	130,2	132,9	133,6	132,4	130,7	129,4	130,3	125,5	-3,6	-3,9	2,9
02	Articles d'habillement et articles	279	97,3	97,4	97,5	99,6	99,8	100,5	100,1	101,6	101,6	101,1	101,2	101,2	99,4	99,4	102,0	102,0	1,3	2,6	2,4
03	Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1811	135,5	136,2	137,5	137,6	138,5	139,5	140,7	140,7	140,7	140,0	140,5	140,5	141,9	142,7	143,1	143,1	0,3	0,8	4,0
04	Ameublement, équip. ménage et entretien courant maison	770	104,9	104,9	105,0	105,1	105,5	106,6	106,5	106,5	106,5	107,6	107,4	107,4	107,5	107,5	107,5	107,5	0,0	0,0	2,3
05	Santé	182	107,0	107,0	107,0	110,7	110,2	110,5	110,5	110,3	110,3	110,3	110,3	110,9	112,9	112,9	113,8	113,8	0,8	0,8	2,8
06	Transports	878	130,9	132,9	134,2	136,4	136,5	136,5	137,3	137,2	137,2	136,7	137,9	138,3	138,3	139,3	139,3	139,1	-0,1	0,6	2,0
07	Loisirs, spectacles et culture	39	98,9	96,1	96,1	96,1	96,1	96,4	96,4	96,9	96,9	96,6	96,6	96,4	95,4	95,4	95,4	95,4	0,0	0,0	-0,8
08	Enseignement	137	90,9	90,2	90,2	90,2	90,2	90,2	90,2	92,8	92,8	94,0	94,0	94,0	94,0	94,0	94,0	94,0	0,0	0,0	4,2
09	Hôtels, cafés, restaurants	448	116,2	117,8	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	120,7	0,0	0,0	0,0
10	Autres biens et services	301	123,6	123,6	122,6	119,8	119,7	119,8	119,1	122,8	124,4	123,0	124,5	128,0	127,3	128,0	131,6	129,7	-1,4	1,9	8,3
	ENSEMBLE	10000	135,7	136,7	137,7	138,9	140,1	140,5	141,0	140,3	140,6	141,0	140,7	141,0	142,8	143,0	144,7	147,6	2,0	3,4	6,3